

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 06 AVR. 2023

ID : 059-215903923-20230314-A4\_2023-AU

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 14 MARS 2023 : AMENDEMENT N° 4**

**Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée**  
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 7 MARS 2023**

**L'an deux mille VINGT TROIS, le QUATORZE MARS à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jeannine PAQUE

Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY

Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE

Inèle GARAH pouvoir à Rémy PAUVROS

**EXCUSÉ(E)S:**

**ABSENT(E)S:**

Marc DANNEELS

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Nicolas LEBLANC

**OBJET :** AMENDEMENT n°4 portant sur la délibération n° 11 de l'ordre du jour : Création d'une commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement

### **AMENDEMENT n°4 déposé par « Réinventons Maubeuge »**

*A la délibération n° 11 de l'ordre du jour: Création d'une commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement.*

*Modifier les éléments suivants :*

*« Modification de l'article 10.1 du règlement intérieur :*

*Les commerces susceptibles de percevoir une indemnisation :*

*Peuvent prétendre à indemnisation amiable les commerçants et artisans installés depuis plus de 12 mois dans le périmètre.*

*Aussi, seuls les professionnels qui pourront présenter au minimum deux exercices comptables clos »*

*En les modifiants comme suit: Aussi, seuls les professionnels qui pourront présenter au minimum un exercice comptable clos,*

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

*A l'image des enseignes Dereume reprise en octobre 2021, Civette reprise en juillet 2021, il est fort probable qu'elles ne disposent pas encore de deux exercices comptables clos.*

*Alors, pour rassurer ces nouveaux investisseurs, dégageons-les dès maintenant de ce souci.*

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité avec 32 votes CONTRE** (Groupe majoritaire et Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Angelina MICHAUX) **et 2 votes POUR** (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL)

- Rejette l'amendement portant sur la délibération n° 11 de l'ordre du jour : Création d'une commission d'indemnisation amiable permanente de la ville de Maubeuge pour les préjudices économiques et commerciaux subis par les professionnels riverains du fait des travaux d'aménagement

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

06 AVR. 2023 LOW

ID : 059-215903923-20230314-A4\_2023-AU

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

*Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.*

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Maubeuge,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'M' or similar character.



**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 06 AVR. 2023

Notifié le :

23 MARS 2023

